

FO 89

La force syndicale

Journa
de l'Union Départemental
des syndicats **FORCE OUVRIÈRE** de l'Yonn



Depuis le mois de mars, nous maintenons la mobilisation et organisons la résistance contre une Loi Travail / El Khomri qui entend faire disparaître le Code du Travail et les droits collectifs des salariés. Une loi qui entend augmenter le temps de travail sans compensation salariale. Une loi qui entend remettre en cause les instances représentatives des personnels dans les entreprises en organisant des référendums en cas d'accords minoritaires. Une loi qui entend remettre en cause la Médecine du Travail. Une loi dont

plus personne aujourd'hui n'ose encore prétendre qu'elle serait créatrice d'emploi en favorisant le licenciement dans les entreprises.

La Commission Européenne, par la voix de son Président, déclare « la réforme du droit du travail voulue et imposée par le gouvernement Valls est le minimum de ce qu'il faut faire » ce qui laisse présager la suite de la politique antisociale dans les mois à venir si nous n'obtenons pas le retrait de cette loi. Pour imposer leur modèle libéral, ils sont prêts à tout : décrédibiliser et criminaliser le mouvement syndical, utiliser la force brute contre la jeunesse, remettre en cause le droit fondamental de manifester !

Qui sont les responsables de cette situation chaotique ? Certainement pas les salariés qui entendent défendre, pour eux et leurs enfants, le droit d'avoir un vrai travail avec un vrai salaire, pouvoir vivre dignement, c'est-à-dire du fruit de leur travail, pouvoir se loger, se soigner, donner une bonne éducation à leurs enfants...

Ce ne sont pas eux les responsables !

Les responsables sont ceux qui entendent fouler du pied toutes ces valeurs, ceux qui, valets serviles des injonctions de la Commission Européenne, entendent faire disparaître le modèle social français, ceux qui organisent la liquidation du cadre républicain basé sur la protection sociale, la solidarité intergénérationnelle. Ceux qui organisent la disparition des conquêtes sociales que sont les Conventions Collectives, les accords de branches, la hiérarchie des normes, le principe de faveurs. Ceux qui avec la Loi Touraine, entendent avec les GHT faire disparaître un hôpital public tourné uniquement vers le souci de soigner les patients et pas de réduire les dépenses de santé. Ceux qui avec la Réforme Territoriale entendent faire exploser l'égalité de droit sur le territoire de la République avec des régions qui pourraient s'arroger le droit de fixer leurs propres cadres réglementaires et normatifs !

Cette Loi Travail du gouvernement VALLS /HOLLANDE soutenue par les supplétifs du pouvoir en place que sont la CFDT et l'UNSA, est de jour en jour de plus en plus minoritaire...même dans les rangs du patronat, il n'y a guère que le MEDEF qui la soutienne encore. L'utilisation du 49-3 pour couper court au débat démocratique témoigne d'une fuite en avant politique face au rejet de classe.

Pour des millions de personnes, cette loi n'est ni amendable ni négociable. Le passage en force n'a entamé en rien la détermination des salariés. Le calendrier à marche forcée pour sa mise en application ne saurait faire baisser pavillon aux millions de salariés qui sont prêts à nouveau à se mobiliser en cette rentrée.

L'UD FO 89 restera mobilisée derrière la revendication du RETRAIT. Une nouvelle journée d'action est prévue le 15 septembre dont les modalités seront définies après la rencontre de l'intersyndicale nationale du 31 août. Un seul mot d'ordre derrière les véritables organisations syndicales réformistes :

N° 7

SOMMAIRE

Page 1 : L'éditorial

Page 2 et 3 : Mobilisation contre la Loi Travail

Page 4 et 5 : Discours de J. MAILL

Page 6: La FNEC FP FO 89

Page 7 et 8: La Fédération de Services Publics et de Santé

Page 9: le SNIPAT FO

Page 10 et 11 : L'USM 89

Page 12: La Fédération des Finances

Page 13 : Congrès de l'UD FO 21

Page 14 : AFOC 89

Page 15: L'UDR FO

Page 16 et 17: Élections TPE

Page 18 : AGENDA UD FO 89



Accéder directement au site de l'UD...

L'UD FORCE OUVRIÈRE 89 mobilisée contre la LOI TRAVAIL : NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE, RETRAIT !

En mai tractage dans la zone des Clairions à Auxerre...information à la population



Rassemblement le 3 mai...



Manifestation du 19 mai...



Le 14 juin : 2 bus FO YONNE à Paris...
plus d'un million de personnes qui exigent
le RETRAIT !



NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
NON au 49-3

Depuis début mars, les jeunes, les salariés, les chômeurs et les retraités se sont majoritairement mobilisés contre le projet de loi "Travail/El Khomri" qui projette la casse du Code du Travail.

- > Plusieurs milliers à manifester dans l'Yonne et des millions dans toute la France
- > Plus de 1,3 millions de signataires de la pétition « Loi Travail : non merci ! »

Un seul mot d'ordre :

RETRAIT du projet de loi Travail

Matignon, ni à l'Assemblée Nationale que nous se préparant à un nouveau déni de le 49.3.

le 31

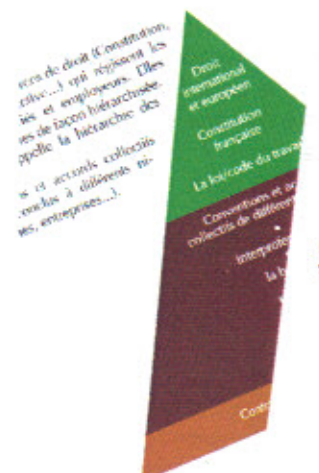
Retrait de la Loi Travail
Ni amendable, Ni négociable, Non au 49-3

- Se mobiliser contre la Loi Travail c'est :**
- Refuser la disparition d'un code du travail qui protège les salariés et assure les mêmes droits pour tous
 - Refuser qu'il y ait toujours moins de droits pour les salariés ce que permettraient les accords d'entreprise
 - Refuser une augmentation du temps de travail hebdomadaire sans augmentation de salaire
 - Refuser d'être licencié sur simple décision de l'employeur
 - Refuser la diminution de rémunération des salariés



Mr le Président de la République :
 Je prends mes congés...
 ... on se retrouve à la rentrée

HIERARCHIE DES NORMES PRINCIPLE DE FAVEUR COMMENT S'Y RETROUVE



LE PRINCIPLE DE FAVEUR DANS LE DE LA HIERARCHIE DES NORMES

Le principe de faveur est un principe fondamental propre au droit du travail. Il s'agit des règles de droit et au moment de son application.

Au moment de la création d'une norme

De 1936, la loi prévoit que « les conventions collectives ne doivent pas contenir de dispositions contraires et réglementaires en vigueur, mais peuvent stipuler des dispositions plus favorables ».

Le principe de faveur associé à la hiérarchie des normes, permet d'intervenir au niveau de la création et l'introduction des normes de niveau inférieur de déroger dans un sens moins favorable aux supérieurs.

comme la Ministre invente les tâcherons du 21^{ème} siècle !!

- torpille les 35 heures et le contrat de travail,
- sécurise les patrons voyous qui licencient sans motif,
- rend légal le chantage à l'emploi.

Avec plus de 5 millions de chômeurs, le gel des salaires et diminution des minima sociaux, aujourd'hui encore, salariés et retraités, jeunes, privés d'emplois, sont la cible du gouvernement

Le projet de loi El Khomri, c'est :

- > remise en cause des 35 heures et augmentation de la durée du travail pouvant aller jusqu'à 12h00 par jour et 60h00 par semaine
- > modification des règles de rémunération des salariés supplémentaires,
- > inversion de la hiérarchie des normes engagées par généralisant l'accord d'entreprise comme règle des conventions collectives : le Code du Travail est

EO 89 Union Départementale Force Ouvrière
Des syndicats de l'Yonne
DU NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
NON AU 49-3

Depuis début mars, les jeunes, les salariés, les chômeurs et les retraités se sont majoritairement mobilisés contre le projet de loi "Travail/El Khomri" qui projette la casse du Code du Travail. Nous étions plus d'un million de manifestants rien qu'à Paris, le 14 juin dernier pour exiger le retrait de la Loi Travail.

Ce gouvernement persiste dans un bras de fer avec l'ensemble des salariés de ce pays. Valet aux ordres du MEDEF et de l'Union Européenne, le Gouvernement VALLS-HOLLANDE entend faire disparaître les droits collectifs des salariés obtenus de lutte lutte par nos grands-parents. Au plus bas des sondages, soutenu par la CFDT instrumentalise une minorité de casseurs pour stigmatiser la ré-

Défendre la représentation des salariés :

- Possibilité de faire passer des accords d'entreprise comme lois de salariés par référendum
- Possibilité de faire passer les négociations annuelles obligatoires (salaires...) à des négociations tripartites

Défendre la médecine du travail :

Les médecins du travail auront plus un rôle de prévention mais de contrôle de l'adaptation à son emploi de l'ouvrier.

Cette mesure peut aussi concerner les salariés du public.

de travailler pour gagner moins :

- Une augmentation de 10% des heures supplémentaires par simple accord d'entreprise
- Possibilité de modulariser le temps de travail sur 3 ans de recul d'au moins 10% de déchéance des heures supplémentaires

"IL PEUT CROIRE QUE CELA DONNERA DU A CEUX QUI N'EN ONT PAS ?

Ce que nous voulons :

- De vrais facultés apprenants et une formation à tous les salariés
- La réduction de la durée de travail pour donner du temps

DISCOURS DE JEAN CLAUDE MAILLY

MEETING INTERSYNDICAL DU 6 JUILLET 2016 SALLE JAPY - PARIS

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi, au début de cette intervention, de vous citer Dante dans la Divine Comédie : « qu'ici l'on bannisse tout soupçon, qu'en ce lieu s'évanouisse toute crainte ».

Le combat que nous menons, que mène FORCE OUVRIERE contre la loi Travail n'a rien à voir avec les joutes politiques et politiciennes qui font les choux gras de l'Elysée ou de Matignon. Je salue ici ce combat mené depuis quatre mois par les militants, adhérents et salariés.

Nous nous positionnons contre le projet de loi que nous contestons pour des raisons de fond et de conception sociale et républicaine. Nous sommes et nous restons dans notre rôle syndical.

Si nous étions dans l'enseignement et que nous donnions une note au gouvernement, ce serait un zéro pointé.

Zéro pour la méthode

Manque de concertation, non-respect du Code du travail (article 1), projet découvert dans la presse, rigidité de Matignon, appuyé par la présidence de la République. Confusion entre autorité et autoritarisme, un autoritarisme qui est aussi un aveu d'impuissance.

FORCE OUVRIERE, à différentes reprises, a fait des propositions et contre-propositions pour ce que nous appelons une sortie par le haut, refusées systématiquement par Matignon :

- d'abord une suspension du projet de loi, dès sa connaissance, afin d'établir une véritable discussion,
- ensuite de sortir les articles plus « hard », les cinq points les plus contestés de ce projet pour les renvoyer notamment à la négociation,
- enfin, sur l'article 2 qui n'est pas négociable, je le dis clairement, sortir les points clés de cet article 2, dont les heures supplémentaires.

A chaque fois, ce fut refusé par le Premier ministre qui, sur un ton martial, a annoncé hier le 49-3 qui est, certes, un outil constitutionnel, mais qui est « un déni de démocratie ». Ces mots, mes chers camarades, ce sont ceux de François HOLLANDE en 2006 au moment du conflit contre le CPE.

Zéro aussi pour le contenu

Absence de reconnaissance du rôle des branches et des conventions collectives nationales et tout le monde sait bien que si un jour les conventions collectives nationales sont remises en cause dans le secteur privé, demain ce

sont les statuts nationaux dans le public qui seront attaqués.

Sur les propositions que nous avons faites, nous n'avons eu que des réponses en demi-teinte. Et pourtant, nous avons systématiquement rappelé que les pays qui ont pratiqué la remise en cause des conventions collectives nationales et des accords de branches, je pense à la Grèce sous l'influence de la Troïka, je pense à l'Espagne, je pense au Portugal. Partout ça a été une catastrophe.

En 2008, 12 millions de travailleurs espagnols étaient couverts par des conventions collectives, quatre ans après, du fait de la suppression des négociations de branches, ce nombre est tombé à 7 millions. Ça veut dire que 5 millions de travailleurs espagnols ont perdu toute référence à une convention collective.

L'opposition à l'inversion de la hiérarchie des normes en matière, dans une première étape, de temps de travail. Mais qui dit temps de travail dit également salaire. Comment peut-on accepter que sur les heures supplémentaires, sur pression des employeurs, sur pression des donneurs d'ordre vis-à-vis des sous-traitants, demain de plus en plus aux salariés verront leurs heures supplémentaires, les premières payées à 10% au lieu de 25%. Donc, pour quelqu'un qui est payé au smic, qui fait 4 heures supplémentaires par semaine, à la fin du mois c'est 20 euros de moins, ça n'est pas acceptable.

Comment accepter que sur le temps partiel, alors que 78% des travailleurs à temps partiel

sont des femmes, les délais de prévenance pour l'organisation de leur temps de travail puisse être ramené par négociation d'entreprise de sept à trois jours ? Bonjour l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

Comment peut-on accepter que la mise en place du travail de nuit ne dépende plus demain d'accords de branches ou de conventions collectives nationales mais d'accords d'entreprise négociés sous pression ?

Ceux qui disent qu'il faut faire confiance aux travailleurs parce qu'ils ne signent jamais de mauvais accords (c'est-à-dire dérogoratoires en moins) même sous la pression et le chantage à l'emploi, alors si c'est le cas qu'ils soutiennent le principe de faveur, qu'ils demandent aussi l'abandon de l'article 2 de la loi.

Comment accepter encore que la durée maximale hebdomadaire du travail soit renvoyée là aussi aux négociations d'entreprises ? Et j'ajoute tous les autres points de discorde, qu'il s'agisse des définitions des licenciements éco-



nomiques, des accords dits de développement ou de préservation de l'emploi ou de cet outil de court-circuitage des organisations syndicales qu'est le référendum, on a vu ce que ça donne dans une entreprise comme Smart.

Mon expérience syndicale montre que jamais nous n'avons connu un conflit aussi long. Il y a quelques mois, si un militant FO m'avait dit « tu sais, tu vas devoir te retrouver avec Philippe MARTINEZ, dans le bureau de Bernard CAZENEUVE pour demander le respect de la liberté de manifester », je lui aurais demandé si il avait fumé un joint.

Ceci étant, Bernard CAZENEUVE a, dans des conditions pas faciles, accepté que la liberté de manifester soit respectée.

Hier, plus de 130 députés du parti majoritaire ont présenté un amendement qui a été à nouveau refusé par Matignon et l'Elysée pour des raisons de posture politicienne. La rigidité, mes camarades, c'est par définition opposé au compromis, c'est par définition opposé à la démocratie. Les seuls arguments utilisés par le Premier ministre, si j'ai bien vu, sont de deux ordres :

- Traiter les opposants de conservateurs, c'est facile, c'est vieux comme le monde. A chaque fois qu'on n'est pas d'accord, il y a les modernes et les anciens. C'est

trop facile, mes camarades. Défendre les droits des travailleurs, c'est faire acte de progrès.

- Deuxième justification, il ne fallait pas remettre en cause un accord du Premier ministre avec une organisation syndicale ; je ne la cite pas, vous aurez tous compris.

Les faits sont têtus. Ce projet de loi est multi minoritaire.

- Minoritaire chez les syndicats : 35 à 40% pour, 65% contre.

- Minoritaire chez les patrons : l'union pour les artisans, les PME sont pour le respect des conventions collectives nationales.

- Minoritaire dans l'opinion : les sondages le confirment à chaque fois.

- Minoritaire politiquement puisqu'il a fallu par deux fois utiliser le 49-3.

Ça fait plus de trois ans que nous expliquons que l'austérité est trois fois suicidaire : socialement puisque en France, comme ailleurs, elle remet en cause les droits, économiquement, on le voit sur l'activité économique et si l'on n'y prend garde, elle finira par l'être démocratiquement. J'ajoute d'ailleurs que nous n'excluons pas, si ce projet de loi fini par passer en l'état, d'examiner les recours juridiques y compris au Conseil constitutionnel.

Mais mes camarades, ça a été dit tout à l'heure par Philippe, nous ne laisserons pas tomber. Quand je dis que

nous ne laisserons pas tomber, nous allons maintenir la pression pendant l'été. Il y a le Tour de France, où nous sommes également. Il ne s'agit pas de perturber le Tour de France, bien entendu, mais de saisir l'occasion pour faire de l'information. Et puis, mes camarades, on va vous demander d'accueillir comme il se doit les ministres du gouvernement quand ils feront quelques déplacements dans les temps à venir. Mais en septembre, il faut également maintenir la pression et nous regarderons les modalités d'une journée de rassemblement ou autre.

Au nom de FORCE OUVRIERE, je l'ai indiqué ces derniers jours, ce projet je ne sais pas s'il doit être le chewing-gum qui colle aux chaussures du gouvernement pendant les semaines et les mois à venir. Vous pouvez prendre le sparadrap du capitaine Haddock, c'est tout à fait la même chose.

Permettez-moi une petite provocation, une taquinerie ; quand Laurent BERGER sera Premier ministre, Manuel VALLS pourra être candidat pour être secrétaire général de la CFDT et il faudra toujours des syndicats pour défendre les travailleurs, pour défendre leurs droits, leur dignité.

Le social ne doit en aucun cas être sacrifié au néolibéralisme en vigueur en France et en Europe. Et au lieu de menacer de ne pas respecter la directive européenne sur

le travail détaché, le gouvernement s'honorerait à se battre pour ne pas appliquer le pacte budgétaire européen qui est à l'origine de l'austérité dans tous les pays européens.

Après le Brexit et les déclarations officielles sur le thème qu'il faut renouer l'Europe avec les citoyens, nous le disons clairement, le meilleur moyen de montrer que ça change serait pour la France de renoncer à appliquer la loi Travail, de l'abandonner.

Nous ne sommes pas loin de la place Léon Blum et je voudrais conclure par un extrait du discours de Léon Blum dans ce Gymnase Japy, le 10 janvier 1926, 10 ans avant le Front Populaire, 10 ans avant que, je vous le rappelle, le Front Populaire instaure en France le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

Je cite Léon Blum : « J'en reviens maintenant à ma distinction entre l'exercice et la conquête du pouvoir. Le danger c'est la déception. Ce danger est variable bien entendu, mais il est toujours réel, toujours redoutable et c'est pourquoi l'exercice du pouvoir à l'intérieur des institutions capitalistes est et sera toujours une épreuve particulièrement douloureuse et difficile pour des partis socialistes ».

Alors, mes camarades, résistons ! C'est une nécessité sociale. C'est une nécessité économique. C'est une nécessité démocratique.



Fédération de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle

Le SNUDI FO (syndicat de l'enseignement
du premier degré)

EVS / AVS / AESH

**(Personnels accompagnant les élèves
en situation de handicap...)**

**Les emplois précaires dans l'Éducation
Nationale...**

Pour la reconnaissance d'un vrai travail, avec un vrai statut
et un vrai salaire !

Le SNUDI FO 89 a réuni les EVS-AVS et AESH le 22 juin.
La discussion a porté sur les conditions d'embauche, de
travail et de renouvellement de contrats. Il apparaît de plus
en plus nettement que la diminution du nombre de places
dans les établissements spécialisés, la politique d'inclusion
du handicap dans le milieu ordinaire font que le nombre
d'emplois de vie scolaire explose littéralement.

Face à cette réalité, l'Éducation Nationale, qui doit répon-
dre aux exigences de diminution des dépenses publiques,
a recours aux contrats aidés, dont l'absence de pérennité
et le faible niveau de revenu concourent à la précarité de
ces emplois.

Ces salariés le disent : « Nous sommes des pions », « On
nous emploie puis on nous jette », « Le travail que nous
fournissons auprès des élèves n'est pas reconnu ». « J'ai
reçu un courrier me disant que je n'avais plus droit à re-
nouvellement, sans plus d'explication, hors je réponds tou-
jours aux critères. » « Pôle Emploi m'a répondu qu'il fallait
laisser la place à d'autres qui n'ont jamais eu de contrat
aidé »

De qui se moque-t-on ? C'est hors la loi !

Avec les EVS-AVS AESH, le SNUDI FO 89 s'adresse à la
Direction du Travail, à Pôle Emploi pour que cesse cette
discrimination totalement illégale.

Ne restez pas isolés, adressez-nous vos dossiers :
snudifo89@gmail.com et syndiquez-vous au SNUDI
FO 89.

**Plus nous serons organisés, mieux nous pourrons
nous défendre.**

Le SNUDI FO 89 organise un stage syndical,
ouvert à tous les PE, à la rentrée :

**« Connaître et défendre ses
droits quand on est PE » ou
comment s'y retrouver dans les
arcanes de l'administration.**

Les 9 et 10 novembre à AUXERRE.

Si vous connaissez des Professeurs des Écoles
que cela peut intéresser, n'hésitez pas à leur don-
ner cette information !

Inscriptions à la rentrée... mais ils peuvent se si-
gnaler dès maintenant.

**Mobilisation FO Yonne contre la ferme-
ture du collège Bienvenu-Martin**

Un premier rassemblement devant le Conseil
Départemental le 3 mai...



Un nouveau rassemblement pour la tenue du
Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
le 18 mai ...



Blocage de l'entrée du collège avec les parents
le 25 mai...



NON aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)

SYNDICAT Force Ouvrière CH Auxerre

GHT GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE OU QUAND LES HOPITAUX PERDENT LA SANTE

C'est parti ! le GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE est né officiellement le 1er Juillet 2016 et sa mise en place se fera sur 5 ans (2017- 2021) avec donc une première étape qui est le regroupement par une Convention d'un Groupement Hospitalier de Territoire Sud Yonne Haut Nivernais du Centre Hospitalier d'Auxerre (hôpital support) avec les hôpitaux de Tonnerre, Clamecy, Avallon, la Maison de Retraite de l'Yonne, la Polyclinique Sainte-Marguerite qui quant à elle sera seulement associée sur le Projet Médical Partagé !

Il est vrai que cette loi sur les GHT est passée aux oubliettes compte-tenu de du passage en force de la Loi Travail dite loi EL KOHMRI et des manifestations que cela a entraîné et entraînera encore !!!

Mais au fait, succinctement, qu'est-ce que le GHT ? Théoriquement et dans l'absolu, ce serait une meilleure prise en charge du patient par le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste, le développement des droits des patients.

Mais si le gâteau paraît savoureux, il y a loin de la coupe aux lèvres. En effet, sans faire de pessimisme anticipé, la réalité est bien plus sombre.

Si hier il existait environ 1100 hôpitaux en France le nombre aujourd'hui a fait une cure d'amaigrissement. En effet, grâce à un tour de magie digne de Merlin l'Enchanteur, le nombre des hôpitaux se situe maintenant entre 150 et 200 sur tout le territoire NATIONAL !!! Les regroupements dépendront d'un hôpital dit « support » qui dépendra lui-même d'un CHU. L'hôpital support gèrera le fonctionnement des autres hôpitaux du GHT, même s'il est dit que chaque établissement sera indépendant mais cela équivaut à un air de flûte enchantée.

La Loi Santé de l'ancienne Ministre Roselyne BACHELOT de 2003 évoquait déjà les prémices de ce qui allait être repris aujourd'hui par l'actuelle Ministre Marisol TOURAINE et tout ce qui en découle à savoir :

- Projet médical partagé regroupant tous les médecins des établissements du GHT
- Suppression de 16000 lits d'hôpital en France sur une période de 3 ans soit jusqu'en 2017
- 22000 suppressions de postes toujours sur la même période
- Regroupement des achats, des formations, création d'un Département Régional d'Information Médicale
- Mutualisation des services donc des moyens humains
- Transfert d'activités etc etc etc

Cette liste alarmante est loin d'être exhaustive car l'on peut se poser une montagne de questions :

- Qui fera quoi ?
- Qui récupérera les dettes des établissements déficitaires ?
- Que deviennent les instances ? (CTE, CHSCT)
- Que deviennent les spécialités ?
- Comment seront répartis les médecins sur les zones en pénurie médicale ?
- Quelle distance devra parcourir un patient pour se faire prendre en charge ?

Bref, des questions qui ne donnent pas vraiment de réponses encourageantes.

Mais soyons positifs, si la population souhaite se faire soigner, elle pourra toujours prendre des cours de pilotage pour les périodes saisonnières les plus difficiles (neige, verglas, urgence) afin de pouvoir atteindre l'hôpital le plus proche qui pourra les recevoir pour une prise en charge de QUALITE !!!

C'est pourquoi, FORCE OUVRIERE s'oppose fermement aux GHT même s'il paraît tout à fait illusoire de s'opposer à une loi dévastatrice mise en place depuis le 1er Juillet 2016.

Le Syndicat FO du Centre Hospitalier Spécialisé de l'YONNE Mobilisé contre le GHT

POUR UN GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE PSYCHIATRIQUE PUBLIC

Le risque est un rattachement du CHS à un GHT comprenant le CH Auxerre qui deviendrait l'Hôpital support.

Force Ouvrière a combattu le projet de loi de santé, affichant dès le début son opposition à la mise en place des G.H.T.

Cette loi a été publiée au JOURNAL OFFICIEL du 27 janvier 2016 et notre fédération a décidé de ne pas participer au comité de suivi des G.H.T. mis en place par Mme la Ministre de la Santé le 17 mars 2016, car nous ne souhaitons pas être associés à la rédaction d'un texte d'application d'une disposition dont nous demandons l'abrogation.

Les dispositions de l'article 107 opèrent un basculement dans l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux, remettant en cause leur autonomie et les conditions de travail des agents concernés par les « fonctions mutualisées ». C'est à ce titre sans aucun doute une réforme parmi les plus importantes de notre système hospitalier depuis 1945.

Comme l'a indiqué le 4 février 2015 Mme la Ministre de la

Santé au cours d'une allocution de présentation du plan triennal d'économies de plus de 3 milliards d'euros les GHT seront « de puissants leviers de la recomposition de l'offre de soins ».

Il s'agit d'un processus de fusion par étape des hôpitaux pour les ramener de 1 000 à 200. Soulignons qu'il n'est pas prévu pour un hôpital de pouvoir sortir d'un GHT.

Force Ouvrière est favorable aux coopérations libres entre établissements publics et non aux GHT obligatoires et coercitifs.

Au-delà des fonctions impactées dans un premier temps (achat, formation, DIM, informatique), toutes les activités administratives, logistiques, techniques seront menacées de mutualisation avec l'établissement support. La mobilité est dans les gènes du GHT, comme la suppression de nombreux postes. Le ministère prévoit avec les GHT une économie immédiate d'un montant équivalent à 6800 ETP.

La loi rend obligatoire dans la constitution des GHT l'adoption d'un projet médical partagé de territoire. Au sein d'un GHT généraliste, notre spécificité d'établissement psychiatrique sera bridée voire muselée.

La forte prééminence du rôle confié à l'établissement support diminuera les marges de manœuvre du CHS réduit au rôle d'établissement partenaire au sein de 5 instances. C'est ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle avec un Directeur d'hôpital support, Président du Comité stratégique du GHT, qui aura tout pouvoir, à qui l'on présentera par exemple avant transmission à l'ARS notre EPRD et notre plan global de financement pluriannuel (article R-6132-20.1 du décret).

Nous avons actuellement un établissement à taille humaine. On nous propose un modèle intégratif au sein d'un GHT généraliste, inapproprié à la mobilisation des équipes autour de projets médicaux et de parcours de soins fédérateurs. En

santé mentale, les organisations qui performant sont les plus agiles et adaptables, c'est une erreur d'imaginer améliorer l'efficacité par la massification et l'éloignement entre les équipes et les centres de décisions.

La qualité des soins dispensés est intimement liée aux effectifs toutes catégories professionnelles confondues, notre plateau technique ce sont nos effectifs, lesquels seront in fine ciblés sur l'atteinte d'objectifs budgétaires par les décideurs d'un établissement support éloigné de nos réalités. La psychiatrie est présente en premier recours sur les territoires, elle est particulièrement sensible à la diminution des moyens humains. L'intégration à un GHT généraliste, la politique affichée de mutualisation, vient pulvériser les quelques illusions que le Ministère avait pu semer en faisant croire qu'il préserverait la politique de secteur.

L'argument d'un renforcement du lien entre somatique et psychiatrique n'est pas recevable par notre organisation. Nous développons ce lien de longue date par des dispositifs spécifiques et efficaces comme la psychiatrie de liaison.

Nous avons une spécificité sur le champ de la santé mentale sur tout le département du Nord au Sud. Nous pourrions consolider des coopérations en toute indépendance avec d'autres établissements dans le champ de la santé mentale sur ces territoires.

Pour l'ensemble des points évoqués, le Syndicat FO refuse ce démantèlement, refuse le rattachement à un GHT généraliste, et appelle le Conseil de Surveillance ses élus et ses usagers, la communauté médicale et l'ensemble du personnel du CHS de l'Yonne, à proposer et revendiquer un GHT autonome pour la psychiatrie publique.



SYNDICAT FORCE OUVRIERE DU CHS DE L'YONNE : INFORMATION GHT

La demande de dérogation à l'appartenance au GHT présentée par le CHS de l'Yonne **a été acceptée provisoirement** par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté **pour une durée de 6 mois.**

Le CHS de l'Yonne est **membre associé** de 2 GHT :

- Le GHT Sud Yonne – Haut Nivernais.
- Le GHT Nord Yonne.

La dérogation pourra être prorogée jusqu'au 1^{er} juillet 2017, date d'approbation par l'ARS des projets médicaux de ces 2 GHT. Le CHS de l'Yonne sera associé à l'élaboration de ces projets.

**Une première victoire
pour le CHS YONNE
RESTONS
MOBILISÉS !**

Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques de la Police Nationale FO



Paris le 16/06/2016

Debrousse 75020

Le jeudi 16 juin, les Adjointes Techniques des CRS 44 Joigny et CRS 55 Marseille en déplacement au cantonnement de Debrousse Paris 20ème ont décidé d'exercer leur droit de grève.

Ce mouvement, à l'initiative du SNIPAT FO, est destiné à appuyer les revendications mentionnées lors du dépôt de préavis de grève.

C'est un mouvement d'ampleur nationale qui est suivi dans de nombreuses autres compagnies de CRS.

"Les Adjointes Techniques constituent le soutien à l'opérationnel : préparation et distribution des repas, nettoyage des locaux, des véhicules et du matériel, tenue des foyers de convivialité. Ils se déplacent avec les CRS entre 100 et 200 jours par an. On peut les appeler 24 heures sur 24, jours fériés et week-ends compris quand notre administration décide de mobiliser une compagnie sur les manifestations : mouvements sociaux, troubles à l'ordre public, sécurisation de lieux. Autant dire que, par les temps qui courent, nous ne chômons pas".

A ces revendications s'ajoute notre décision de dénoncer, des abus d'autorité qui dépassent ceux habituellement exercés : refus d'appliquer notre "instruction de gestion" qui est Notre code du travail, semaine de plus de 46h, jours de repos différés nous amenant à travailler plus de 15 jours consécutifs etc...

Nos collègues sont amenés à consulter des médecins et se voient délivrer des arrêts de travail allant de quelques jours à plusieurs semaines. Ces situations extrêmement tendues aboutissent à une recrudescence de cas de dépressions allant même jusqu'à des tentatives de suicide.

Dernier cas en date : un fonctionnaire malade et en arrêt de travail auquel on ordonne de traverser la France de Calais à Agen, seul, en train bus et métro alors qu'il a 21/7 de tension et 2.84g de taux de diabète.

ça suffit! Assez de mépris. Depuis des années nous n'avons cessé d'alerter la Direction Centrale des CRS . Nous espérons que la proximité du siège de la DCCRS, qui ne se trouve qu'à quelques stations de métro du cantonnement de Debrousse dans lequel nous nous trouvons, lui permettra de nous entendre et peut être de nous recevoir.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos collègues qui, sans tenir compte de leur appartenance syndicale ont tenu à participer activement à notre mouvement de grève.

Mr BENOIT Cyril

Dans la métallurgie : USM Yonne : la renaissance

Les métallos de l'Yonne ont tenu l'Assemblée Générale de leur USM, le 8 avril à Auxerre. Autour de leur Secrétaire Anthony GEORGES et en présence du Secrétaire Fédéral J-Y.SABOT, ils sont revenus sur la montée en puissance de leur USM après plusieurs années difficiles durement touchée par la crise. Pour les métallos icaunais, l'Assemblée Générale de leur USM le 8 avril n'était pas seulement une occasion de se retrouver mais aussi une bonne nouvelle: après une longue période marquée par la crise et les destructions d'emplois qui ont décimé les rangs de la métallurgie dans le département, la force FO est de retour ! Ils ont d'ailleurs salué le travail et la détermination de l'équipe de l'USM, qui a tenu l'édifice à bout de bras durant cette mauvaise passe. Ce 8 avril, le nombre de militants présents la vigueur et la qualité des débats syndicaux l'ont bien montré : une nouvelle ère s'ouvre pour FO dans l'Yonne.

Autre signe qui ne trompe pas : le tour d'horizon des nombreuses entreprises représentées (Benteler, Renault Cergy-Villeroy, Valéo (qui sort d'une période difficile et a renouvelé son équipe syndicale), AFE, Auvergne Aéro, RKF-SKF, etc) a permis de voir que la situation économique s'améliorait et que l'hémorragie en termes d'emploi ralentissait fortement. Elle a également montré que le développement syndical porte ses fruits, à en juger par le poids de FO dans les nouvelles implantations (39,9% chez Prysmian-Gron, 29,99% chez Renault, 53% chez SMPE) illustration du redressement de la position de FO dans la métallurgie de l'Yonne. Pour se préparer à relever le défi de demain, les métallos ont conclu l'Assemblée Générale en élisant leur nouveau Bureau.

Le nouveau Bureau :

Le nouveau Bureau élu est composé d'Anthony GEORGES (Secrétaire), Serge CARVALHO (Secrétaire-adjoint) Mourad ZEROUALI (Trésorier), René FONTAINE (Trésorier-adjoint en raison du départ en retraite de Christian PLENET) et Christian DROUHIN (Archiviste).

SKF Slewing Bearings - Avallon

Les revendication des Camarades FO auprès de la Direction concernant les personnels de nuit :

«Bonjour,

Je vous informe suite à l'entretien entre l'équipe de nuit et la direction que leurs revendications sont les suivantes : l'incorporation dans le salaire de base de la même indemnisation que le personnel 3/8 a perçu en passant en 2/8 suite à l'accord de 2013, pour info c'est une revendication datée du début de l'incorporation du personnel 2/8 en permanent de nuit.

Par ailleurs le personnel 2/8 concerné a tendance à devenir permanent de nuit ce qui fait une différence d'équité en souhaitant un accord rapide pour les deux parties.

Cordialement,

La délégation et l'équipe de nuit.»

La délégation FO Yonne au Congrès de la métallurgie



FO Renault Cergy-Villeroy

Projet de loi Travail : t'en veux pas ? on s'en fout ; on a le 49.3...

C'est le triste constat d'une parodie de démocratie de la part d'un gouvernement qui d'un coté nous sert du dialogue social à la « Iznogoud », pour mieux détruire la protection sociale des salariés les plus vulnérables.

Pensant pouvoir faire passer cette énième «Konnerie» avec l'appui de leurs syndicats « larbins » habituels (Cfdt, Cftc, Cfe-cgc), ce gouvernement qui n'a de socialiste que les toasts au caviar que nous leur payons, semblent étonnés de voir des gens dans la rue qui crient NON !!! Haut et fort.

Le dialogue social, il n'a jamais eu lieu... pardon, ha oui ; le Medef et les pseudo-réformistes ci-dessus étaient certainement présents à la petite sauterie qui a célébré le lancement de ce projet de sauvegarde de nos pauvres patrons... le notre (Carlos GHOSN) est dans le top 3.

Alors NON !!! Nous irons jusqu'au bout comme nous l'avons fait depuis le début ; nous continuerons à manifester car pour FO le dialogue social, c'est tout le monde face à face autour d'une table ; et pas de dos, le froc baissé.

Nous tenons à remercier ici les nombreux salariés du site de Villeroy qui ont débrayé à plusieurs reprises, et même manifesté avec nous à Sens pour certains.

Ça tousse, ça grogne, ça s'énerve à Villeroy :

Après le creux habituel de l'hiver, l'activité est repartie très fort depuis 2 mois. En même temps le démarrage de l'Uet NR, et le début des transferts « faibles ventes » de Flins ;

Renault Villeroy Cergy (suite)

font que beaucoup d'Uet ont du mal à faire face ou n'y arrivent plus. Nous avons alerté la direction à plusieurs reprises (DP, CHSCT, + interventions sur le terrain), les conditions de travail se dégradent ainsi que la sécurité. L'ambiance devient électrique, les salariés s'énervent et supportent de plus en plus mal de travailler tous les jours « à l'arrache ».

Nous nous sommes invités (avec la Cgt) à une réunion aux expéditions censée aborder et régler les problèmes de la zone. À l'unanimité les Apr demandent le renforcement de leur effectif. Le CA et le CU du secteur nous ont fait un magnifique numéro de « langue de bois », nous assurant que les opérateurs étaient assez nombreux... messieurs il serait temps de poser vos lunettes de réalité virtuelle et de comprendre que : plus d'activité, plus de références, plus de contraintes avec la NR, plus de volume et de camions à charger = plus de besoins en effectifs. Si vous pensez qu'on peut faire toujours plus sans y mettre les moyens, nous vous conseillons de postuler à la Farfouille ; vous devriez y être à la hauteur.

La sainte trinité à Villeroy.

Informés du climat social se dégradant sur le site, la crème de nos dirigeants DIPA, ont souhaité rencontrer les Org-Syndicales la semaine dernière pour nous passer de la pommade. Mrs Vernier (patron), Buzit (1/2 patron), Guyon (humaniste) nous ont généreusement accordé une petite heure pour faire le tour des problèmes de Villeroy.

De nouveau on nous a servi un joli No de langue de bois, « gout Normandie garanti ». Nous vous voyons, nous vous entendons, nous vous comprenons. OK alors ça va bouger ?... heu ben, on va réfléchir, on va essayer de s'organiser, bref beaucoup de Blabla... nous vous livrons ci-dessous un petit résumé de cet entretien :

Nous avons commencé par leur brosser une image globale de la situation sur Villeroy :

Avant toutes choses, il nous semble que notre politique ne soit pas à la hauteur de nos ambitions. Divers projets sont menés, plus ou moins conséquents et de front. Pour les mener à bien, plusieurs conditions s'imposent à nous :

Les effectifs et le parc engins, sont dimensionnés au plus près afin de réaliser des économies.

Mais en faisons-nous réellement, dès lors qu'un engin ou un collaborateur ne peut assumer son poste ?

Cette perte journalière causée par ce type d'aléas, n'est-elle pas au final, supérieure aux soi-disant gains prévus ?

Réponse de monsieur Vernier : « Effectivement tout cela vu ainsi à un coût, sûrement nous faudrait-il nous organiser au mieux afin d'éviter cela ... »

Flins : Le transfert de Flins vers Villeroy est un projet connu depuis un temps certain, or il semblerait que les moyens (humains, engins, lieux ...) mis en œuvre, soient déployés tardivement.

Ne pouvait-on anticiper ?

Réponse de monsieur Vernier : « Plusieurs projets, tels que Flins, SOA, ont connu du retard.

Retards en grande partie causés par des délais de travaux non respectés ... »

NR & NB : Ces 2 zones regroupent des activités avec chacune de forts pics d'approvisionnement. La réception, les

gares et centralisations, sont loin d'être vastes.

Il serait bon, en amont, de prendre les mesures devant s'imposer, lorsque nous ne serons plus capacitaires, afin d'éviter tout risque. Et bien évidemment au préalable de tenter de maîtriser les appros.

Réponse de monsieur Vernier : « En effet, nous savons que nous connaissons une activité cyclique, à cet effet nous travaillons avec les appros, afin d'ajuster au plus près. Ainsi nous avons placé 2 techniciens dans le but de tenter de corriger cela ... »

Réponse de FO : « j'entends bien que nos commandes sont chroniques, depuis que je suis ici, j'ai toujours entendu dire que nous tentions d'assurer ces arrivages au mieux, mais, depuis le temps, je constate que rien ne s'est amélioré. Ne serait-il pas possible de lisser sur l'année ces fameuses livraisons de marchandises ?

Réponse de monsieur Vernier : « Blablabla, blablabla ... » bref ils nous tiennent un discours de normand.

Expéditions : Ici comme ailleurs, nous paraissions en sous-effectif de collaborateurs et engins. Pourrait-on redimensionner ce secteur ?

Et pourquoi pas former plus de Renault pour d'éventuels remplacements ponctuels, afin de garder de la réactivité et une réponse appropriée aux volumes de charge ?

Réponse de monsieur Vernier : « Blablabla, blabla ... », oui j'ai bien entendu, j'en prends bonne note, il nous faut nous réorganiser différemment.

Pour en finir nous leurs avons rappelé qu'ils pouvaient être heureux du comportement de leurs employés, qui avec autant de difficultés, parviennent à tenir leurs rôles et à mener à bien les objectifs demandés, grâce à leur professionnalisme.



FO
Métall
USM 89

Fédération des Finances

Assemblée Générale du syndicat FO de la Finance Publique de l'YONNE (DGFIP FO 89) le 28 juin 2016.

Le Secrétaire Départemental Didier BEZIAT a réuni à l'Union Départementale l'assemblée de la section du Syndicat National de Finances Publiques FORCE OUVRIERE.

Le Secrétaire Général de l'UD Reynald MILLOT a, après un café d'accueil, ouvert la séance par un bilan de l'action contre la Loi Travail, rappelant en particulier les points "nocifs" de ce texte et regrettant le manque de volonté de négociation du gouvernement, malgré la forte mobilisation du 14 juin (manifestation à laquelle plusieurs militants FO DGFIP 89 ont participé).

Le Secrétaire Départemental a ensuite présenté l'activité de la section depuis la dernière assemblée, ainsi que les objectifs des mois à venir. Le quitus a été accordé à la Trésorière après qu'elle eut présenté des comptes dont la stabilité est à noter. Le Secrétaire a convié ensuite les participants à

procéder à l'élection du bureau qui a été reconduit dans la totalité. Didier BEZIAT a toutefois insisté sur la nécessité de prévoir à son remplacement, ainsi qu'à celui de Jacques Dumont Secrétaire Adjoint, leurs départs en retraite étant prévus dans les années à venir. Il est bien évident que les Secrétaires actuels ainsi que le Bureau National mettront tout en œuvre pour des formations éventuelles ainsi qu'un tuilage.

La parole a ensuite été donnée à Luc KACAR, Secrétaire National Adjoint qui a présenté aux participants un éventail des "nouveautés" de la DGFIP en particulier sur les rémunérations et les carrières, sans oublier les restructurations du réseau et les suppressions d'emploi qui devraient s'intensifier.

La matinée s'est terminée sur un pôt de l'amitié suivi d'un repas pris en commun.

En début d'après-midi les militants ont fait le bilan du fonctionnement des instances (CT, CHS CT, CDASS, CAPL) avant de se rendre au rassemblement intersyndical devant la préfecture contre la Loi Travail.



Formation Syndicale : Stage Découvrir l'économie du 02 au 04 mai 2016



Le carnet rose de l'UD FO...

SNFOLC Yonne (syndicat des Lycées et collèges) : Un nouveau Bureau Syndical , avec comme nouvelle Secrétaire Départementale , la Camarade **Claire CALVET** et comme Trésorier Départemental, **Damien DEPRIESTER**.

PEUGEOT-NOMBLOT :

Un nouveau DS FO : **Cédric BOULAT**.

PRYSMIAN-GRON :

Un nouveau DS FO : **René FONTAINE**

Les Ambulances Auxerroises élection d'une DUP : **100 % des voix pour FO**. 4 élus Titulaires et 4 élus suppléants. Bientôt un nouveau syndicat FO on l'espère.

SKF à Avallon : **32 % de représentativité pour FO** avec 2 élus Titulaires et 2 élus Suppléants au CE et idem comme DP.

**Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu**

FORCE OUVRIERE

L'Union Locale FO de MIGENNES a un nouveau BUREAU :

Secrétaire : **Bruno BLAUVAC**

Secrétaire -adjoint: **Eugénia DASILVA**

Trésorier : **Anthony GEORGES**

Trésorier-adjoint : **Xavier MOREAU**

Archiviste: **Anna COLOMBIER**

Chez nos voisins FO ...

Le Congrès de l'UD FO Côte d'Or les 24 et 25 juin 2016...

Un Congrès placé sous la Présidence du Secrétaire Confédéral **Pascal PAVAGEAU**

Deux journées de travail dans la tradition de Force Ouvrière, conviviales et fraternelles et qui ont vu **Edouard GUERREIRO** (photo ci-dessous) le Secrétaire Général sortant reconduit dans son mandat



AFOC TONNERRE : La Fête des Voisins samedi 28 mai



Samedi 28 mai, malgré un temps incertain qui s'est finalement révélé bien clément, l'AFOC TONNERRE a organisé sa désormais traditionnelle «Fête des voisins».

L'AFOC TONNERRE et sa Secrétaire Bernadette FERY tiennent à remercier la municipalité pour l'aide logistique qui a permis de faire de cet après midi un moment convivial. Une trentaine de personnes avait répondu présent à l'invitation de l'AFOC. Des habitants des Lices, des Préaux et de la Santé entre autres, ainsi que des extérieurs attirés par l'invitation et la prestation musicale programmée ou improvisée pour cet après midi festif.

En effet un jeune habitant de TONNERRE a profité de ce moment pour faire partager son amour de la guitare. La fanfare de l'AJA invitée pour l'occasion, a poursuivi par une prestation de près d'une heure fort appréciée par les participants.

Un après midi qui a permis de rassembler les habitants de TONNERRE sous le signe de la convivialité et du partage. Une fête qui une nouvelle fois a reçu un échos très positif des participants.

L'AFOC TONNERRE après avoir remercié les habitants a mis fin aux festivités vers 18 heures et a donné rendez-vous à tout le monde l'année prochaine pour une nouvelle fête des voisins.

AFOC MIGENNES: La Fête des Voisins samedi 28 mai

La première édition de la Fête des Voisins organisée par l'A.F.O.C. 89 MIGENNES [23, avenue de l'Europe à Migennes] a rencontré un vif succès auprès des participants qui s'étaient donnés rendez-vous à cette occasion dans une ambiance très sympathique et conviviale.

La soirée a été animée par un karaoké suivi d'une partie dansante, gérée par Mr. Eric Gefroy de l'Association Geffanimation. Une buvette a également été mise à disposition par l'Association "Le Chant des Séniors".

A noter la présence entre autre de Mr. François Boucher, Maire de Migennes et Président de la Communauté de Communes, de Mme Marie Evrard, Vice-Présidente à la Région, de Mme Danièle Boutault, adjointe à la Culture et de Mme Béatrice Collet, adjointe à la municipalité.

L'A.F.O.C. était représentée par son Président, Mr. Jean Canovas, ainsi que Mr. Alain Dufour, membre du Bureau, responsable de Migennes.



Union Confédérale des Retraités FO



Mobilisation des retraité-e-s le 9 juin Un appel des 9 organisations de retraité-e-s

Les organisations de retraité-e-s mobilisent depuis de nombreux mois

Dans l'unité, le 9 juin dans toute la France agissons pour :

- **Le retour à une revalorisation annuelle** des pensions au 1^{er} janvier de l'année en prenant en compte l'évolution du salaire moyen.
- **Une pension au moins égale au SMIC** revalorisé, pour une carrière complète.
- **Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu** sur les pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités.
- **L'amélioration du pouvoir d'achat** des retraités, le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources dans le régime général.
- **Le développement et le renforcement de services publics** de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).

Communiqué intersyndicale national du 24 juin 2016...



Les retraités poursuivent la mobilisation

Les 9 organisations de retraités se sont rencontrées le 23 juin pour faire le bilan des actions communes engagées, en particulier les 10 mars et 9 juin 2016 pour la défense du pouvoir d'achat des

retraités. Elles se félicitent de la mobilisation lors de ces journées dans près de 90 départements et des multiples actions réalisées : manifestations, rassemblements, délégations, conférences de presse.

Elles déplorent que la rencontre du 3 mai avec les représentants du cabinet de Michel Sapin n'aient pas permis d'avancer sur :

- le rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés,

- le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants,

Elles revendiquent :

- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier **indexée sur l'évolution du salaire moyen**, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993.

- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète,

- le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,

- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les retraites de base comme complémentaires et

les pensions du secteur public (pas de revalorisation du point d'indice applicable aux retraités),

Elles se félicitent des nombreux contacts avec les élus, suite au courrier qui leur avait été adressé, et qui vont se poursuivre tout au long de la session budgétaire, en particulier sur l'élaboration de la loi de finances et celle de financement de la Sécurité sociale. Elles se sont engagées à faire connaître largement les réponses reçues –ou pas– à cette occasion.

Elles ont trouvé particulièrement scandaleux que l'on puisse contraindre la décision des élus à partir de la simple publication des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites pour **annoncer un nouveau gel des retraites au 1er octobre**, les technocrates préemptant en quelque sorte la décision des politiques.

Les organisations sont d'ores et déjà décidées à relancer la mobilisation des retraités à la rentrée avec une campagne de diffusion de tracts sur les marchés pendant la dernière quinzaine de septembre et une action marquante le 29 septembre, avant l'échéance du 1er octobre.

Enfin, afin de réfuter une campagne présentant les 16 millions de retraités comme des nantis, elles

prévoient d'organiser avant la fin de l'année un colloque sur le pouvoir d'achat de retraités.

Paris, le 24 juin 2016.



Décembre 2016 : les salariés de **Très Petites Entreprises** (moins de 11) voteront !

Qui sont les salariés des TPE ?

Vous en côtoyez tous les jours : la secrétaire médicale de votre médecin, la vendeuse de la boulangerie, le mécano de votre garage, la préparatrice en pharmacie, le serveur de votre bar de quartier, l'employée de maison de vos parents, l'ambulancier, le tourneur fraiseur de l'atelier mécanique, l'ouvrier de votre plâtrier peintre, la salarié du club de Hand Ball, la nounou de votre petit dernier...
C'est peut-être votre conjoint, un (e) ami (e), un parent proche, un voisin, un adhérent de votre syndicat...

C'est peut-être vous !

Si vous avez un double emploi permanent ou occasionnel (déclaré bien sûr !), même payé par Chèque Emploi Service, vous pourrez voter : employé de maison, chauffeur de transport en commun, cours particulier...

Combien sont-ils dans l'Yonne ?

Environ 20 000 salariés de TPE
Assurer 2 000 voix pour FO, c'est donner les 10 % qu'il lui faut pour être représentative.

Qu'est-ce que je peux faire ?

1. **Recenser** dès maintenant les salariés que je connais et qui vont être concernés par l'élection.
2. **Leur fournir des informations** FO régulièrement.
3. **Donner leurs coordonnées** à l'Union Départementale qui leur enverra de l'information jusqu'à l'élection.
4. **Vérifier** au mois de Septembre avec l'UD qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales.
5. **M'assurer** au mois de Décembre qu'ils votent bien.

Quelles informations ?

Vous trouverez à l'Union Départementale et dans les Unions Locales les informations que vous pourriez transmettre aux salariés des TPE.

- Des informations spécifiques aux branches : hôtels cafés restaurants, saisonniers du commerce, assistantes maternelles...
- Des infos « TPE » sur le site FO : www.force-ouvriere.fr, disponible dès aujourd'hui, ou à :

L'Union Départementale FO—7, Rue Max Quantin - BP 231 –89004 AUXERRE Cedex -Tél : 03 86 52 55 12 - Mail : udfo89@force-ouvriere.fr
Site web : Union Départementale FO 89-Yonne

<https://www.facebook.com/udfo89>

A vos stylos ! Renvoyez à l'UD au moins un nom de salarié des TPE, même si vous n'avez pas tous les renseignements.

Nom - Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Entreprise :

Convention collective

Adhérent FO qui a rempli la fiche :

En Décembre 2016

auront lieu des élections de « représentativité » pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, dites TPE (Très Petites Entreprises).

Qui sera élu ?

Une organisation syndicale ! Il vous faudra choisir le sigle **FO**

Les résultats, regroupés ou par branches et par régions serviront à déterminer qui a le droit de négocier ou non les Conventions Collectives et les accords interprofessionnels (retraites complémentaires, UNEDIC...). C'est à la suite de la loi **scélérate** sur la représentativité signé par CGT-CFDT-MEDEF-CGPE !

Qui votera ?

Tous les salariés présents dans les entreprises de moins de 11 salariés au mois de Décembre 2015.

Comment se fera le vote ?

Par correspondance ou électronique dans la première quinzaine de Décembre.

Chaque adhérent FO doit donc se sentir concerné par cette élection. C'est maintenant que cela se prépare. L'Union Départementale vous demande de prendre quelques minutes pour lire ces lignes et participer à la réussite de FO.

AU FAIT !

AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS
SYNDIQUER?

Loi Travail,
principe de faveur,
heures sup., emploi,
licenciement,
salaire...

Négociations,
manifestations,
débats, grèves,
propositions...
Et si vous vous
syndiquiez...

A vos agendas...

« Coordonner les actions DP/CE/CHSCT »



- 3 informations consultations
- Article L2323-10 Orientations Stratégiques
- Article L2323-12 Situation économique et financière
- Article L2323-15 Politique sociale et conditions de travail
- Membres de IRP → DP / CE / CHSCT vont devoir travailler « ensembles »
- Rendre exploitable votre BDES pour les IRP et les négociateurs (NAO/QVT/ Etc)



Colloque organisé par
l'UDFO 89



lieu du colloque :

Harmonie Mutuelle

3 Avenue de la Fontaine Sainte-Marguerite,

De à 13h30 à 18 h 00

Date : 23 Septembre 2016

Auxerre

Samedi 8 octobre

MEETING de rentrée de l'UD FO 89

en présence de

Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU

membre du Bureau Confédéral

de Force Ouvrière

Jeudi 24 novembre

Journée spéciale Élections TPE

dans le département de l'Yonne

avec Jean-Claude MAILLY

Secrétaire Général de Force Ouvrière